

<p>Date de convocation : 05/05/2022</p>	<p><b>Nombre de membres en exercice</b> : 33</p> <p><b>Présents</b> (27) : M. Laurent RAYMOND, Mme Brigitte LE BRET, M. Anséric LEON, Mme Pascale TAFFET, M. Eric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, Mme Asma MHAIH, M. Thierry PERIN, M. Jean GRARD, M. Jean-Gérard PAUMIER, M. Jaime DE MAGALHAES, Mme Catherine LESIMPLE, Mme Blandine LENAIN, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Tatiana ROFFAY, M. Philippe COLOMBAT, M. Jean PARZANESE, Mme Marie-Charlotte MOREAU, M. Hicham KHABBICH, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY</p> <p><b>Pouvoirs</b> (6) : M. Frédéric DAGORET donne pouvoir à M. Eric VILLEMAGNE M. Jean-Michel PERCHERON donne pouvoir à M. Laurent RAYMOND M. Antonio MARTINS donne pouvoir à Mme Blandine LENAIN Mme. Sylviane DELANNOY donne pouvoir à Mme. DUPUY M. Maxime GUIHERY donne pouvoir à M. DEMAGALHAES Mme Brigitte LIZE-BRUN donne pouvoir à M. Hicham KHABBICH</p>
	<p>Présidence : Monsieur Laurent RAYMOND, Maire</p>
	<p>Secrétaire de séance : Madame Maud DUBLINEAU</p>
<p><b>Objet :</b></p>	<p>Avis de la commune sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant approbation en conseil Métropolitain</p>
<p><b>Rapporteur :</b></p>	<p>Patrick NOGIER</p>

La séance du conseil métropolitain du 25 mars 2021 a informé du lancement de la procédure de modification n°1 du PLU de Saint-Avertin. Le projet de modification n°1 du PLU a été présenté en commission urbanisme patrimoine communal environnement et mobilité le 18 octobre 2021.

Ce projet porte sur les points suivants :

1. Suppression du périmètre d'attente de projet inscrit sur le site de la Houssaye
2. La création d'une orientation d'aménagement sur ce même site
3. L'extension des dispositifs de protection au titre du L151-19 du Code de l'urbanisme
4. L'extension du périmètre de servitude de mixité sociale
5. Des ajustements réglementaires
6. Les emplacements réservés à compléter ou modifier
7. Une erreur matérielle à corriger

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) dans son avis du 20 décembre 2021 indique que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le Conseil Départemental et le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ont donné un avis favorable sur le projet.

Le Président du tribunal administratif d'Orléans a désigné par une décision du 30 décembre 2021 Monsieur Bernard COQUELET en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU.

Dans un arrêté n°2022/09 du 17 janvier 2022 Tours Métropole Val de Loire a ouvert l'enquête publique pour la période du 21 février 2022 à 9h au 22 mars 2022 à 17h. Trois permanences se sont tenues : le lundi 21 février 2022 (de 9h à 12h), le samedi 5 mars 2022 (de 9h à 12h) et le mardi 22 mars 2022 (de 14h à 17h).

Afin d'inciter la participation du public, la commune a largement communiqué via les panneaux publics réglementaires, les affichages en mairie, dans les différents équipements communaux et sur les sites Internet de la ville et de TMVL.

Le commissaire enquêteur a rendu son procès-verbal de synthèse le 30 mars 2022, TMVL lui a transmis un mémoire en réponse le 12 avril 2022.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 13 avril 2022. Il considère que le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Avertin « n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine, En conséquence, il donne un avis favorable sur le projet ». Il indique que « le projet est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle, schémas et programmes d'aménagement du territoire ».

Les observations du public et des personnes publiques associées retranscrites dans le procès-verbal des observations et le rapport du commissaire enquêteur ont conduit à effectuer des modifications mineures au projet, les pièces du PLU ont été modifiées en conséquence.

Le projet de modification n°1 du PLU est prêt à être approuvé par Tours Métropole Val de Loire lors du conseil métropolitain du 23 mai 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver, comme avis simple, la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

De préciser que conformément au transfert de compétences le projet de modification n°1 du PLU sera transmis à Tours Métropole Val de Loire afin d'être soumis pour approbation en conseil métropolitain ;

\* \* \* \* \*

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 153-21 et suivants ;

**Vu** le compte rendu de la séance du conseil métropolitain du 25 mars 2021 informant le lancement de la procédure de modification n°1 du PLU de Saint-Avertin.

**Vu** la présentation du projet de modification n°1 du PLU en commission urbanisme du 18 octobre 2021.

**Vu** l'arrêté d'ouverture d'enquête publique de la Métropole n°2022/09 du 17 janvier 2022 pour la période du 21 février 2022 au 22 mars 2022.

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis en date du 13 avril 2022 ;

**Considérant** la nécessité pour le Conseil municipal de donner un avis avant que le PLU soit approuvé par Tours Métropole Val de Loire, compétente en matière de PLU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Après en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'approuver, comme avis simple, la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

- De préciser que, conformément au transfert de compétences, le projet de modification n°1 du PLU sera transmis à Tours Métropole Val de Loire afin d'être soumis pour approbation en Conseil Métropolitain

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER ne prend pas part au vote.

POUR : unanimité

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702087-20220513-DELIB\_2022\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Préfecture de Saint-Avertin

Publication : 11/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Tampon Préfecture



Fait à Saint-Avertin,

Le 12/05/2022

Le Maire,

Laurent RAYMOND